

ECRITURES DE CORRECTIONS D'ERREUR - REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS

Ecritures de corrections d'erreur – Travaux sur biens historiques – régularisation d'amortissements

Une régularisation par le haut de bilan a été prévue en DM1 2025 pour la comptabilisation de divers travaux effectués pour des bâtiments historiques du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg, imputés sur différentes natures comptables 213 « Constructions sur sol propre ». Ceux-ci ont été comptabilisés sur des natures comptables ne correspondant pas aux travaux ou achats effectués.

Suite à cette régularisation, les amortissements sont également à revoir comme suit.

Les écritures de corrections d'erreurs sont les suivantes :

1. Régularisation de l'imputation comptable des amortissements

- Débit de la nature comptable 281314 « Amortissements bâtiments culturels » 3.524.221,00 €
- Débit de la nature comptable 281351 « Amortissements bâtiments publics » 341.595,00 €
- Débit de la nature comptable 281318 « Amortissements autres bâtiments publics » 1.275.044,68 €
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 5.140.860,68 €

2. Imputation des amortissements sur la bonne nature comptable

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 5.140.860,68 €
- Crédit de la nature comptable 28161 « Amortissements biens historiques » 5.140.860,68 €

Ecritures de corrections d'erreur - annulation amortissements constatés à tort pour comptabilisation de sorties du patrimoine

Des régularisations d'écritures correspondant à la comptabilisation à tort d'amortissements sur les exercices antérieurs sur le budget principal de la CeA et sur le budget du PVBR sont à effectuer car les biens sont sinistrés et par conséquent à sortir du patrimoine.

1. Sortie sous GDA (budget principal) de l'élément de patrimoine 2000399 « Renault Master FLU », après comptabilisation de l'écriture de correction d'erreur suivante :

- Débit de la nature comptable 281573 « Amortissements matériel et outillage de voirie » 3.326,00 €
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 3.326,00 €

2. Sortie sous GDA (budget annexe PVBR) de l'élément de patrimoine 2021M02349 « Aménagement fourgon 2020064 » après comptabilisation de l'écriture de correction d'erreur suivante :

- Débit de la nature comptable 281578 « Amortissements autre matériel technique » 1.427,00 €
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 1.427,00 €

Ecritures de corrections d'erreur - annulation amortissements constatés à tort

Des régularisations d'écritures correspondant à la comptabilisation à tort d'amortissements sur les exercices antérieurs suite à l'annulation du versement d'une subvention sont à effectuer.

1. Suppression sous GDA de l'élément de patrimoine 2022S01388 «», après comptabilisation de l'écriture de correction d'erreur suivante :

- Débit de la nature comptable 28041482 « Seebach création des Halles » 4.866,00 €
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 4.866,00 €

Ecritures de corrections d'erreur - modification d'imputation comptable

Des travaux actuellement en cours au Vaisseau pour l'exposition Lune ont été imputés à tort sur la mauvaise nature comptable. Afin de permettre la mise à jour de l'élément de patrimoine 2024M01945, la régularisation suivante est à effectuer :

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 44.042,22 €
- Crédit de la nature comptable 2188 « Autres immobilisations incorporelles » 44.042,22 €
- Débit de la nature comptable 2318 « Autres immobilisations incorporelles en cours » 44.042,22 €
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 44.042,22 €

Ecritures de corrections d'erreur – Eléments partiellement amortis suite à la reprise dans le logiciel Grand Angle

Suite à la création de la Collectivité européenne d'Alsace, une reprise de l'actif des anciens départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin a été effectuée. Pour certains éléments de patrimoine, une régularisation est à faire afin de tenir compte des amortissements qui n'ont pas été comptabilisés à ce jour.

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 487.802,39 €
- Crédit de la nature comptable 28031 « Amortissements frais d'études » 30.274,01 €
- Crédit de la nature comptable 2805 « Amortissements concessions [...] » 13.035,44 €
- Crédit de la nature comptable 28088 « Amortissements autres immobilisations incorp » 15.841,07 €
- Crédit de la nature comptable 2815731 « Amortissements matériel roulant » 699,60 €
- Crédit de la nature comptable 281578 « Amortissements autre matériel technique » 48.705,98 €
- Crédit de la nature comptable 281788 « Amortissements autre matériel » 341.006,43 €
- Crédit de la nature comptable 281828 « Amortissements autre matériel de transport » 637,43 €
- Crédit de la nature comptable 281848 « Amortissements autre matériel de bureau » 1.980,11 €
- Crédit de la nature comptable 28188 « Amortissements autres immobilisations corp » 35.622,32 €